



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°38
12 décembre 2006

348 Conseil

349 Informations

- Enseignez à Bucarest!
- La Chaîne casella a besoin de vous
- IFEJL - appel à candidature
- Jurisprudence du premier Président de la CA de Paris en matière d'honoraires
- Consultez le BODACC *page 350*

349 Europe

- Appels d'offres

351 Commissions ouvertes

- Réunions du 14 décembre 2006 au 25 janvier 2007

352 Formation continue obligatoire

353 Agenda

- Réunion Initia droit
- L'expertise arbitrage

353 Vie du Palais

- L'affaire Seznec
- Skilex 2007
- Cercle de Voile du Barreau de Paris

353 Carnet

- Don aux archives de l'Ordre
- Dons à la bibliothèque

354 Cartes de vœux

Le Bulletin

Editorial Aide juridictionnelle

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Après trois journées de mobilisation de la profession d'avocat et l'insistance des démarches de ses représentants solidaires et unis, effectuées tant auprès des parlementaires que du gouvernement, le Sénat a, le 4 décembre dernier, voté deux points de plus pour la réévaluation de l'unité de valeur. Ceux-ci s'ajoutent aux six points déjà proposés par le gouvernement. Ainsi, l'unité de valeur augmente de 8 % par rapport à 2004. Elle aura finalement été augmentée de 10 % au cours de la dernière législature.

La commission mixte paritaire Sénat-Assemblée doit se réunir prochainement pour parvenir à un texte commun. Le gouvernement ayant donné son accord à l'amendement adopté par le Sénat, l'augmentation de 8 % semble donc acquise. Quoiqu'insuffisant, c'est un résultat significatif.

En matière judiciaire, chaque dossier est unique. Il demande donc écoute, étude et intervention devant la juridiction concernée. Tout cela induit un coût que l'Etat s'était engagé à assumer pour partie. Les avocats, aussi consciencieux et désintéressés soient-ils, ne peuvent continuer à subir le poids d'une charge devenu insupportable.

Avec tous les barreaux de France, le Barreau de Paris a donc fait entendre sa voix. Cette voix n'est autre que celle de la défense du droit au droit pour les plus démunis.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 5 décembre 2006

Accès au droit

Le Conseil a poursuivi sa discussion sur l'accès au droit et étudié plusieurs pistes de réflexions susceptibles de modifier les règles de l'aide juridictionnelle. Il s'est interrogé sur la place du contrat de protection juridique au sein du système d'aide juridictionnelle, sur la question d'une TVA à 5,5 %, sur la défiscalisation éventuelle des indemnités versées par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle, l'indexation des unités de valeur, la prise en compte de certaines missions de l'avocat qui, à ce jour, ne sont toujours pas indemnisées.

Toute idée de barème ou de tarification, contraire à la jurisprudence européenne, a été à nouveau écartée.

Le Bâtonnier a rappelé le succès de la mobilisation du 1^{er} décembre et la solidarité du Barreau de Paris avec les autres barreaux pour lesquels, bien souvent, l'aide juridictionnelle constitue aujourd'hui une charge insupportable. Il a indiqué s'être rendu au Sénat le 4 décembre avec le Président du CNB et le Président de la Conférence des Bâtonniers pour afficher symboliquement la présence des représentants de la profession lors de la discussion de l'amendement portant de 6 à 8% la revalorisation de l'aide juridictionnelle. Le Sénat a adopté cet amendement avec l'avis favorable du gouvernement. Pour sa part, le Conseil se mobilise afin de présenter au plus tôt des propositions novatrices.

Il s'est d'ores et déjà déclaré défavorable au principe de la création d'un centre juridique qui regrouperait des confrères dont l'activité serait exclusivement consacrée à l'aide juridictionnelle. De même, il s'est déclaré opposé à la création de taxes sur les actes d'avocat pour financer l'aide juridic-

tionnelle.

D'autres propositions seront examinées au cours de la prochaine séance du Conseil.

Budget

Le Conseil a approuvé le budget 2007 de l'Ordre et de la CARPA.

Il s'est notamment déclaré favorable au principe de la création d'un festival de la formation qui aura lieu au mois de juillet prochain et qui devrait permettre à nombre de nos confrères de suivre, en l'espace de trois jours, les formations qui les intéressent de manière à remplir leurs obligations



dans ce domaine.

Décisions disciplinaires

Le Conseil a statué en matière disciplinaire le 1^{er} décembre 2006.

• La **formation de jugement n°1** a été saisie d'une difficulté concernant trois confrères qui occupaient les mêmes locaux professionnels.

Suite à la plainte de l'un de ces confrères, sous-locataire d'une partie de ces locaux, à l'encontre des deux autres qui étaient co-titulaires du bail, il est apparu que lesdits co-titulaires ne s'acquittaient pas régulièrement des loyers dus au bailleur.

La sous-location n'avait pas été déclarée à ce dernier et l'avocat plaignant était donc, sans le savoir, dans une situation irrégulière.

L'enquête a démontré que l'un des deux titulaires du bail principal s'était déchargé sur l'autre des formalités administratives.

Il payait à ce confrère sa quote-part de loyer de même que le sous-locataire. En revanche, l'avocat chargé des rela-

tions avec le bailleur ne payait pas sa propre quote-part et ne reversait pas les loyers de ses confrères.

Ainsi, s'est progressivement créée une dette importante qui a conduit le bailleur à solliciter la condamnation de ses locataires et leur expulsion.

Le Conseil a estimé que l'avocat qui acquittait sa part de loyers en qualité de co-titulaire du bail a fait preuve de légèreté blâmable en ne contrôlant pas la gestion de son confrère et en gardant le silence à l'égard de son sous-locataire dès lors qu'il a commencé à avoir des doutes sur cette gestion.

Décision : le Conseil lui a infligé un avertissement en considérant qu'il s'agissait d'un manquement aux principes essentiels de délicatesse et de confraternité.

Concernant l'avocat qui avait pour mission de recueillir les loyers de ses confrères et de payer le bailleur, il lui est reproché de ne pas avoir assuré la sécurité juridique de son jeune confrère sous-locataire en ne déclarant pas sa situation au bailleur, de s'être abstenu de payer le loyer du cabinet tout en percevant le loyer de son sous-locataire, d'avoir caché à ses confrères la gravité de leur situation.

Ce confrère s'était de surcroît engagé auprès de la formation restreinte de déontologie à régulariser la situation et à assumer les conséquences de ses fautes, ce qu'il n'a pas fait.

Ces faits constituent des manquements graves aux principes essentiels notamment de confraternité, délicatesse, probité, loyauté et honneur édictés à l'article 1.3 du règlement intérieur.

Décision : le Conseil a prononcé à l'égard de l'intéressé la peine d'interdiction d'exercice de la profession pendant une durée d'un an ainsi que la privation du droit de faire partie du Conseil de l'Ordre, du CNB, des autres organismes professionnels et d'exercer les fonctions de Bâtonnier pendant une durée de 10 ans.

Informations

Enseignez à Bucarest!

Depuis plusieurs années, le Collège juridique franco-roumain d'études européennes de Bucarest organise des séminaires de formation en droit français pour ses étudiants de Master II. L'Ordre recherche des avocats souhaitant dispenser un enseignement (en français) dans les matières suivantes :

- droit communautaire de la propriété intellectuelle, du **15 au 19 janvier 2007**,

- droit bancaire international, du **5 mars au 9 mars 2007**,

- droit social international et européen, du **19 mars au 23 mars 2007**.

Les frais de déplacement et de séjour seront pris en charge entre autres par le Barreau de Paris.

Si vous êtes intéressé par l'une de ces missions, vous devez adresser une lettre de motivation et un curriculum-vitae **avant le 20 décembre 2006 impérativement**.

Nathalie Novice - Service des relations européennes et internationales
E-mail : nnovice@avocatparis.org
Fax : 01 44 32 49 36

La Chaîne Casella a besoin de vous!

Cette chaîne confraternelle d'entraide et d'échanges de services entre confrères, recrute.

Tous les avocats qui pratiquent habituellement les tribunaux d'instance peuvent être intéressés par la Chaîne Casella.

Renseignez-vous dès maintenant et rejoignez-la!

M. Antoine Genty, avocat à la Cour, AMCO
15, place de la Madeleine - 75008 Paris
Tél. : 01 47 42 33 10
Fax : 01 42 65 00 55
E-mail : scpbgl@wanadoo.fr

Jurisprudence du premier Président de la Cour d'appel de Paris en matière d'honoraires

Il est rappelé que la décision rendue par le Bâtonnier statuant en matière d'honoraires n'étant susceptible que d'un recours devant le premier Président et non d'un appel, chacune des parties dispose d'un délai d'un mois à compter de la date de notification de la décision du Bâtonnier pour former ce recours.

(Ordonnance premier Président CA Paris du 9 octobre 2006).

Aux termes d'une autre ordonnance rendue le même jour, le premier Président a jugé qu'au soutien de leur recours les parties n'étaient pas tenues par le délai de quatre mois en application des dispositions de l'article 386 du NCPC, la procédure en matière de contestation d'honoraires d'avocat étant orale, ce qui implique en outre que les parties doivent être présentes ou dûment représentées.

Toutes ces décisions sont disponibles sur la base de données professionnelles en ligne sur le site du Barreau de Paris www.avocatparis.org

Hélène Halperin-Katz, avocat à la Cour
Responsable de la Direction de la fixation des honoraires et de l'arbitrage

IFEJI - Appel à candidatures

L'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI), créé sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et du Barreau de Paris, a pour objet de répondre à la demande d'expertise juridique internationale émanant des institutions financières internationales et autres organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, des prescripteurs de missions nationaux et des sociétés spécialisées dans l'aide au développement en identifiant, sélectionnant et proposant des experts de haut niveau qui s'engagent à respecter la Charte de déontologie de l'Institut.

La liste des experts IFEJI est mise à jour annuellement par un Comité de sélection indépendant et doit maintenant être complétée.

La date de réception des candidatures a été reportée au **5 janvier 2007**.

IFEJI - 94, boulevard Flandrin - 75116 Paris
Tél. : 01 45 05 25 53
Fax : 01 56 26 50 21
E-mail : contact@ifeji.org - Site : www.ifeji.org

Europe

La DBF communique Appels d'offres

Services de conseils et de représentation juridiques

Le Parc National du Mercantour, établissement public à caractère administratif, situé à Nice, a publié, le 24 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet l'attribution d'un marché d'assistance juridique, technique et financière (réf.2006/S 224-240420, JOUE S 224, du 24 novembre 2006). Il est précisé que les deux objectifs de ce marché sont d'aider le Parc National du Mercantour à analyser la faisabilité du projet Bayasse (projet de requalification du site du Parc National du Mercantour) en contrat de partenariat public et privé, et d'analyser les modalités possibles de portage du projet, notamment au regard de l'application ou non de la TVA. Réception des offres avant le 18 décembre 2006.

Extension de la législation électronique

La Direction générale Société de l'Information (INFSO) de la Commission européenne a publié, le 25 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la réalisation d'une étude sur la progression et les possibilités d'extension de la législation électronique (réf. 2006/S 225-240706, JOUE S 225, du 25 novembre 2006). Il est précisé que l'étude poursuit quatre objectifs : fournir un cadre analytique et méthodologique permettant d'étudier la progression et les possibilités d'extension des divers outils, services et applications de participation électronique utilisés dans le cadre du processus législatif ; décrire la situation actuelle en terme d'évolution et de participation électronique dans les processus législatifs au sein de l'Union Européenne ; décrire la vitesse et l'orientation de la progression ainsi que les facteurs influant sur les possibilités d'extension des outils, services et applications de législation électronique et formuler des recommandations en vue de futures actions communautaires.

Réception des offres **avant le 15 janvier 2007**.

Impacts et avantages de la législation électronique

La Direction générale Société de l'Information (INFSO) de la Commission européenne a publié, le 25 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la réalisation d'une étude sur les impacts et les avantages de la législation électronique (réf. 2006/S 225-240705, JOUE S 225, du 25 novembre 2006). Il est précisé que l'étude poursuit quatre objectifs : fournir un cadre analytique et méthodologique permettant d'évaluer les impacts et les avantages de la législation électronique ; réaliser l'évaluation ; présenter, discuter et diffuser les résultats ; et enfin formuler des recomman-

Consultez le BODACC

Profitant d'une décision de sursis à statuer, une société poursuivie en paiement dépose son bilan. La cliente créancière fait grief à l'avocat de ne pas avoir veillé, durant cette période de léthargie judiciaire, à consulter le BODACC en sorte que lorsque la procédure a repris, la créance qui en était l'objet s'est trouvée éteinte, faute de déclaration dans les délais légaux de l'article L 621-3 du Code de Commerce.

Les avocats, malgré tout l'intérêt de la chose, doivent-ils lire consciencieusement et complètement le BODACC et le rapprocher de toutes les affaires dont ils sont chargés ?

Le tribunal, par un jugement de la 1^{re} Chambre, 1^{re} Section du 27 septembre 2006 donne une réponse mesurée et claire :

« Attendu que s'il ne peut être mis à la charge de l'avocat normalement avisé, prudent et attentif une surveillance quotidienne du BODACC, il lui appartient toutefois de procéder en cours de procédure à une vérification régulière de la situation de la société qu'il poursuit ».

« Attendu qu'en l'espèce, Maître X, qui ne se trouvait nullement déchargé de l'affaire, a commis une faute en omettant de vérifier au moins annuellement l'état de la SCI Y, postérieurement au jugement de sursis à statuer intervenu... ».

On ne saurait trop se méfier des affaires qui traînent.

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

dations en vue d'actions futures.

Réception des offres **avant le 15 janvier 2007**.

Justice et affaires intérieures

Le Parlement européen (Direction générale des politiques internes de l'Union, Droits des citoyens et affaires constitutionnelles) a publié, le 24 novembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet d'apporter à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen une expertise externe dans neuf domaines spécifiques de la justice et des affaires intérieures, ainsi que dans l'évaluation des analyses d'impact réalisées par la Commission européenne concernant ses propositions législatives et la réalisation d'analyses d'impact de ses amendements substantiels aux propositions de la Commission (réf. 2006/S

224-239711, JOUE S 224, du 24 novembre 2006). Les neuf domaines, constituant chacun un lot, sont : 1) panorama régulier de l'évolution du domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, 2) respect et promotion des droits fondamentaux, citoyenneté et lutte contre la discrimination, 3) immigration et intégration, 4) gestion des frontières extérieures de l'Union européenne, 5) asile, 6) protection des données, 7) dynamique de sécurité en pleine évolution dans une Europe élargie, 8) coopération judiciaire en matière pénale et 9) coopération judiciaire en matière civile.

Réception des offres **avant le 15 janvier 2007**.

Délégation des Barreaux de France
Tél. : 00 32 2 230 83 31
Fax : 00 32 2 230 62 77
E-mail : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com



Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est **impératif** de s'inscrire en adressant un email à : commissions.ouvertes@avocatparis.org (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau
Fax : 01 44 32 49 93 - Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commission ouverte de droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Jeudi 14 décembre de 18h à 20h, Auditorium de la Maison du Barreau

Thème : « **Actualité jurisprudentielle – quatrième trimestre** »

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

Commission de la famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Sous-commission pour l'accès au droit des majeurs vulnérables

Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

Jeudi 21 décembre de 18h à 20h, Auditorium de la Maison du Barreau

Thème : « **Le majeur vulnérable et l'assurance** »

Intervenant : M. François Couilbault, Docteur en droit, avocat à la Cour.

Commission ouverte de droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Jeudi 11 janvier de 18h à 20h, Bibliothèque de l'Ordre
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

Commission ouverte de Droit de la Protection Sociale et du Handicap

Responsables : MM. Philippe Felissi et Rachid Méziani

Mardi 16 janvier de 18h30 à 20h30, Maison du Barreau, salle du Pont Neuf

Thème : « **Présentation du CATRED** »

Commission ouverte de droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Jeudi 25 janvier de 15h à 19h, Bibliothèque de l'Ordre
Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsbp.free.fr/>

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org



Formation Continue Obligatoire



Demier rappel : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les justificatifs et attestations des formations du dernier semestre 2006 sont à adresser d'ores et déjà (et au plus tard le 31 janvier 2007) à l'Ordre des avocats : par courrier à la Direction de la Formation continue, 11 place dauphine 75001 Paris ou par mail par courriel : fco@avocatparis.org.

Toutes les heures supplémentaires au delà des 40 heures sont reportées sur l'année suivant (2007).

Direction de la
formation continue

Thème • Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
Le règlement des litiges de droit immobilier par la médiation et l'arbitrage Niveau 2	Mardi 12 décembre de 14h à 18h Bibliothèque ODA - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-F Péricaud
L'entreprise familiale et sa fiscalité Niveau 2	Jeudi 14 décembre de 14h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	L-M Bourgeois
“Regards Croisés” : Contentieux des accidents médicaux et Règlement amiable Niveau 2	Lundi 18 décembre de 18h à 20h Bibliothèque ODA - Tarif : 50€ programme prochainement sur le site EFB	Y. Aguila D. Tabuteau A. Laude
Actualités du droit Pénal en 2006 Niveau 2	Lundi 18 décembre de 9h à 13h Maison du Barreau - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	L. Forster Y. Tallec
Nouveautés Fiscales 2007 Niveau 2	Lundi 15 janvier 2007 de 14h à 18h à la CCIP - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	M. Hayat L-M Bourgeois A. Theimer
Les Voies d'exécution Niveau 2	Jeudi 18 janvier 2007 de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-C Woog D. Talon
Journées ENM Droit des Sociétés commerciales Niveau 2	Les 22 et 23 janvier 2007 de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 120€/j ou 200€ les 2/j programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	en partenariat avec l'ENM D. Tricot, P. Schmidt
L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou "l'expertise arbitrage" Niveau 2	Jeudi 25 janvier 2007 de 13h30 à 18h30 Maison du Barreau - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	D. Tricot en partenariat avec CNEJGE, CNECJ, CNEFF.

“Regards Croisés”

CONTENTIEUX DES ACCIDENTS MEDICAUX ET REGLEMENT AMIABLE

Lundi 18 décembre de 18h à 20h à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats - Palais de Justice

conférence-débat coordonnée par : Yann AGUILA, conseiller d'Etat, sous la présidence de Didier TABUTEAU, Conseiller d'état, co-directeur de l'IDS, ouvert à tous, magistrats, avocats, et universitaires. La séance du 18 décembre est organisée en partenariat avec l'Institut Droit et Santé (IDS) de l' Université de Paris V
renseignements : 01 43 43 78 37/38

programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr
Tarif unique : 50€ - Gratuit pour : Magistrats et les universitaires

Monsieur le premier président de la cour d'appel de Paris a informé Monsieur le Bâtonnier de la fermeture au 31 décembre 2006 du bureau de poste installé dans le Palais de Justice, pour permettre l'aménagement d'un espace accessible aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite.

Agenda

Réunion Initia droit



L'association Initia droit organise sa dernière réunion de l'année le **mardi 12 décembre de 18h à 20h** à la Maison du Barreau.

Cette réunion sera scindée en deux parties :

- de **18h à 19h**, « information sur la méthode d'Initia droit » ;
- de **19h à 20h**, « présentation des thèmes liés au droit communautaire » par M. Yan Corneaux, avocat à la Cour, ou « présentation du thème de l'entreprise » par M. Stefan Naumann, avocat à la Cour.

Mme Véronique Hernandez
Tél. : 01 44 32 48 54
E-mail : vhernandez@avocatparis.org

L'expertise arbitrage



L'École de Formation des Barreaux organise, en partenariat avec la compagnie nationale des experts judiciaires en gestion d'entreprise, des experts comptables judiciaires et des experts judiciaires financiers et fiscaux, une conférence le **jeudi 25 janvier de 13h30 à 18h30**, à la Maison du Barreau, sur le thème « L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou « l'expertise arbitrage » ». Cette conférence vise à faire le point des difficultés concrètes soulevées par

les clauses d'expertise irrévocable (du type art. 1592 ou 1843-4 du Code Civil). Au programme :

- « Le vaste champ de l'expertise irrévocable » ;
- « La nature et le régime juridique de la mission : arbitrage, expertise, mandat » ;
- « Le produit fini. La difficile obligation de trancher » ;
- « La conduite de la mission. L'acte de mission » ;
- « Les recours. Les possibilités d'annulation » ;
- « La responsabilité de l'expert ».

EFB - Direction de la Formation Continue
63, rue de Charenton - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 78 37 ou 78 38
Site : www.efb-paris.avocat.fr

Vie du Palais

L'affaire Seznec

Six jours après le rendu de l'arrêt historique de la Cour de révision, M. Denis Seznec, invité par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, donnera une conférence-débat sur le thème « L'affaire Seznec, la Justice et l'erreur », le **mercredi 20 décembre à 20h30** à la Maison du Barreau.

Cette conférence, organisée à l'initiative de Mme Michèle Colomès, sera illustrée par deux ou trois courtes projections vidéo de documents impressionnants et suivies d'un débat ouvert avec le public.

Mme Michèle Colomès
Tél. : 06 03 95 70 35
Site : www.france-justice.org

Skilex 2007



Le XXXIII^e Championnat de ski des professions juridiques et judiciaires (Skilex) aura lieu cette année **du 18 au 21 janvier 2007** à Risoul (Hautes Alpes).

Outre les classiques compétitions (slalom géant, fond, slalom parallèle

et surf), le programme prévoit une séance de formation de deux heures sur les aspects pratiques de la réforme du droit des sûretés.

Mme. Catherine Sitri-Farge, avocat à la Cour
Tél. : 01 30 75 87 76
E-mail : info@skilex.fr
Site : www.skilex.fr

Cercle de Voile du Barreau de Paris

En complément de l'information sportive insérée dans le Bulletin n°34, il est précisé que le Barreau de Paris était également représenté lors de la Juris'cup 2006 par le Cercle de Voile du Barreau de Paris (CVBP).

Tous les confrères en quête d'aventures sont invités à rejoindre le CVBP pour la prochaine édition 2007 qui se tiendra comme toujours à Marseille, du **13 au 16 septembre 2007**.

Mme Sophie Hudec, avocat à la Cour
E-mail : hudec@vendomelaw.com

Carnet

Don aux archives de l'Ordre

La liste des avocats juifs hongrois déportés et tués en 1944 a été remise par M. Joseph Roubache, président du comité français de l'association internationale des juristes juifs (AIJJ), et déposée aux archives de l'Ordre.

*Le Bâtonnier et le Conseil
l'en remercient vivement.*

Dons à la bibliothèque

Ont déposé des ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Richard Malka, avocat à la Cour, « La face karchée de Sarkozy » ;
M. François Martineau, avocat à la Cour, « Tratado de argumentação judiciaria ».

*Le Bâtonnier et le Conseil
remercient les donateurs.*

CARTES DE VOEUX

Trois nouvelles cartes de vœux sont proposées cette année.

Elles représentent :

- l'ancienne galerie Saint-Louis de la Cour de cassation (dessin de 1834),
- le Palais de Justice au Moyen Age (gravure du XIX^e siècle),
- la Sainte-Chapelle après sa restauration (lithographie de 1861-1863).



La Sainte-Chapelle après restauration



L'ancienne galerie Saint-Louis de la Cour de cassation



Le Palais de justice au Moyen Age

Ces cartes sont en vente auprès des appariteurs de l'Ordre, au prix unitaire de 1,50 € (avec encart et enveloppe).